

JORF n°0068 du 21 mars 2019
texte n° 14

Arrêté du 25 février 2019 portant création de la spécialité « taxidermiste » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR: MENE1905967A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/25/MENE1905967A/jo/texte>

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;
Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;
Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;
Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Coiffure, esthétique et services connexes » en date du 27 novembre 2018,
Arrête :

Article 1

Il est créé la spécialité « taxidermiste » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.
Sa présentation synthétique fait l'objet d'une annexe introductive jointe au présent arrêté.

Article 2

Les référentiels des activités professionnelles et de compétences sont définis en annexe I du présent arrêté qui comporte l'annexe I a relative au référentiel des activités professionnelles et l'annexe I b relative au référentiel de compétences.

Article 3

Le référentiel d'évaluation est fixé par l'annexe II du présent arrêté et comprend l'annexe II a relative aux unités constitutives du diplôme, l'annexe II b relative au règlement d'examen et l'annexe II c relative à la définition des épreuves.

Article 4

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé. La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de quatorze semaines définie en annexe III du présent arrêté.

Article 5

Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Lors de son inscription, il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Article 6

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 2 juillet 1982 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « taxidermiste » et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe IV du présent arrêté. Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 2 juillet 1982 précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 7

La première session de la spécialité « taxidermiste » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2021.

La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 juillet 1982 précité aura lieu en 2020. A l'issue de cette session, l'arrêté du 2 juillet 1982 précité est abrogé.

Article 8

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXES
ANNEXE INTRODUCTIVE

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte avec ses images à partir de l'extrait du Journal officiel électronique authentifié accessible en bas de page

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Certificat d'aptitude professionnelle
TAXIDERMISTE
SOMMAIRE

ANNEXE II. - RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

Annexe II a

Unités constitutives du diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité taxidermiste

INTITULÉ DES UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉS	INTITULÉS
UP 1	Préparation du projet artistique et technique de naturalisation d'un spécimen
UP 2	Réalisation de la naturalisation d'un spécimen
UG 1	Français et histoire-géographie - Enseignement moral et civique
UG 2	Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
UG 3	Education physique et sportive
UF	Langues vivantes

UNITÉS PROFESSIONNELLES
UP 1 - UP2

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, les pôles, les activités et les compétences professionnelles concernées. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- d'établir la liaison entre les unités correspondant aux épreuves et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

UNITÉ UP1 - Préparation du projet artistique et technique de naturalisation d'un spécimen	
PÔLE	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
Pôle 1 Préparation du projet artistique et technique de	C1 Communiquer avec le client sur la faisabilité de la naturalisation
	C1-1 Accueillir et identifier les attentes du client

naturalisation d'un spécimen		C1-2 Vérifier la traçabilité du spécimen et si besoin la conformité des documents réglementaires
		C1-3 Evaluer le projet de naturalisation
	C2	Concevoir le projet artistique et technique
		C2-1 Elaborer des projets de naturalisation
		C2-2 Argumenter les choix artistiques et techniques
		C2-3 Utiliser des moyens d'expression impliqués dans une démarche artistique
		C2-4 Valider le projet avec le client
	C3	Choisir le mode de conservation du spécimen
		C3-1 Analyser l'état général du spécimen avant traitement
		C3-2 Etiqueter le spécimen et choisir le mode de stockage et/ou de conservation

UNITÉ UP2 - Réalisation de la naturalisation d'un spécimen

PÔLE	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Pôle 2 Réalisation de la naturalisation d'un spécimen	C4	Réaliser une fiche technique à partir des mensurations du spécimen
		C4-1 Prendre les mensurations du spécimen
		C4-2 Rédiger une fiche technique
	C5	Prélever la peau et les os en adéquation avec le projet
		C5-1 Réaliser le prélèvement de la peau et éventuellement des os
		C5-2 Contrôler visuellement la préparation de la peau
		C5-3 Evacuer les déchets organiques
	C6	Traiter la peau et les pièces osseuses
		C6-1 Réaliser les opérations préparatoires en fonction du type de peau
		C6-2 Tanner la peau
		C6-3 Conserver certaines pièces osseuses selon les techniques de naturalisation
	C7	Réaliser le montage de la peau sur la structure interne
		C7-1 Réaliser la structure en cohérence avec le projet artistique
		C7-2 Monter la peau sur la structure interne
	C8	Mettre en valeur la naturalisation conformément au projet artistique
	C8-1 Réaliser les finitions sur le spécimen	

	C8-2 Finaliser le décor
C9	Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
	C9-1 Respecter les règles d'hygiène
	C9-2 Respecter les règles de sécurité
C10	Gérer le poste de travail
	C10-1 Préparer les matériels, les matériaux et produits nécessaires
	C10-2 Remettre en état le poste de travail pendant et après l'activité
C11	Gérer les déchets
	C11-1 Identifier et trier les différents déchets
	C11-2 Evacuer les différents déchets conformément aux consignes de tri et réglementations
C12	Livrer la réalisation
	C12-1 Préparer la livraison accompagnée des documents administratifs et financiers
	C12-2 Conseiller le client

UNITÉ UG 1 - Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique

Arrêté du 8 janvier 2010 modifié fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN n° 8 du 25/02/2010).

Arrêté du 8 janvier 2010 modifié fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN n° 8 du 25/02/2010).

Arrêté du 8 janvier 2010 modifié fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle.

L'article 1er de cet arrêté renvoie à l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes de seconde générale et technologique, de première et de terminale des séries générales, son annexe comportant le programme pour le certificat d'aptitude professionnelle (annexe publiée uniquement au BOEN spécial n° 6 du 25/06/2015).

UNITÉ UG 2 - Mathématiques-sciences physiques et chimiques

Arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (annexe publiée uniquement au BOEN n° 8 du 25/02/2010).

UNITÉ UG 3 - Education physique et sportive

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (voir Légifrance pour obtenir la mise à jour de l'arrêté et de l'annexe programme).

UNITÉ FACULTATIVE - Langues vivantes

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (annexe publiée uniquement au BOEN spécial n° 2 du 19/02/2009).

ANNEXE III

Période de formation en milieu professionnel

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité taxidermiste

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel d'activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s qualifié(e)s.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle taxidermiste.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoirs faire entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil.

1. - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles et aux diverses demandes de la clientèle ;
- s'approprier l'accueil, la prise en charge du client et la conception du projet de naturalisation ;
- réaliser des naturalisations d'espèces diversifiées de la faune française ;
- justifier les choix scientifiques, techniques et artistiques dans l'exercice de ses activités.

2. - ORGANISATION DANS LES DIFFÉRENTES VOIES

2.1. Voie scolaire

Répartition des périodes et structures d'accueil :

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 14 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe. Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

Accompagnement et suivi pédagogiques :

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016).

L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

Cadre juridique :

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation, chapitre IV, articles D. 124-1 à D. 124.9.

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activité du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des modalités de la certification.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites. Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de quatorze (14) semaines. Toutefois, cette durée peut être réduite à six semaines en cas de positionnement.

L'attestation ou le contrat ou le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle sont à fournir au service des examens à la date fixée par le recteur.

Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

Candidat en situation de perfectionnement :

Le certificat de période de formation en entreprise est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant des secteurs d'activité énumérés dans le référentiel d'activités professionnelles en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

3. - CANDIDAT EN FORMATION À DISTANCE

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

4. - CANDIDAT POSITIONNÉ

Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337-4 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- 8 semaines pour les candidats de la voie scolaire ;
- 6 semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

5. - CANDIDAT LIBRE

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

ANNEXE IV

Tableau de correspondance entre épreuves et unités de l'ancien et du nouveau référentiel
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « taxidermiste »

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité « taxidermiste » Défini par l'arrêté du 2 juillet 1982 (dernière session d'examen 2020)		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité « taxidermiste » Défini par le présent arrêté (première session d'examen 2021)	
Domaine professionnel			
EP1 - Epreuves pratiques			
	UP1	EP1 - Préparation d'un projet artistique et technique de naturalisation	UP1
	UP2	EP2 - Réalisation d'une naturalisation	UP2
Domaine général			
EG1 - Français et Histoire-Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie -Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques - Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 - Education physique et sportive	UG3	EG3 - Education physique et sportive	UG3
EG4 - Arts appliqués et cultures artistiques	UG4		
		EF - Langues vivantes	UF

► Annexe

ANNEXE I. - Référentiels des activités professionnelles et de compétences

I a. - Référentiel des activités professionnelles

I b. - Référentiel de compétences

Compétences et savoirs associés

ANNEXE II. - Référentiel d'évaluation

II a. - Unités constitutives du diplôme

II b. - Règlement d'examen

II c. - Définition des épreuves

ANNEXE III. - Période de formation en milieu professionnel

ANNEXE IV. - Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

► Annexe

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS - COMPÉTENCES - UNITÉS
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité taxidermiste

--	--	--

Activités	Blocs de compétences	Unités
<p>Pôle 1 - Préparation du projet artistique et technique de naturalisation d'un spécimen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification, avec le client, de la faisabilité de la naturalisation - Elaboration et validation du projet artistique et technique - Prise en charge du spécimen 	<p>Bloc n° 1 - Préparation du projet artistique et technique de naturalisation d'un spécimen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec le client sur la faisabilité de la naturalisation - Concevoir le projet artistique et technique - Choisir le mode de conservation du spécimen 	<p>UNITÉ UP 1 PRÉPARATION DU PROJET ARTISTIQUE ET TECHNIQUE DE NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN</p>
<p>Pôle 2 - Réalisation de la naturalisation d'un spécimen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé de données morphologiques - Prélèvement de la peau et des os - Préparation des peaux et des pièces osseuses - Réalisation de la structure pour montage de la peau - Mise en valeur de l'ouvrage réalisé - Organisation de son environnement de travail dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité - Livraison de la commande et conseils au client 	<p>Bloc n° 2 - Réalisation de la naturalisation d'un spécimen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une fiche technique à partir des mensurations du spécimen - Prélèver la peau et les os en adéquation avec le projet - Traiter la peau et les pièces osseuses - Réaliser le montage de la peau sur la structure interne - Mettre en valeur la naturalisation conformément au projet artistique - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité - Gérer le poste de travail - Gérer les déchets - Livrer la réalisation 	<p>UNITÉ UP 2 RÉALISATION DE LA NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN</p>
	<p>Bloc n° 4 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien 	<p>UNITÉ UG 1 Français et Histoire- Géographie - Enseignement moral et civique</p>
	<p>Bloc n° 5 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit 	<p>UNITÉ UG 2 Mathématiques - Sciences physiques et chimiques</p>
	<p>Bloc n° 6 - Education physique et sportive</p> <p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité 	<p>UNITÉ UG 3 Education physique et sportive</p>
	<p>Bloc facultatif Langues vivantes</p>	<p>UNITÉ UF LANGUES VIVANTES</p>

Compétences de niveau A2 du CECRL - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
--

► Annexe

ANNEXE I - RÉFÉRENTIELS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE COMPÉTENCES

Annexe I a

Référentiel des activités professionnelles

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité taxidermiste

► Annexe

1. - Définition de l'emploi

Le titulaire du CAP « taxidermiste » est un professionnel qualifié des métiers d'art qui naturalise les animaux. Il rend une apparence naturelle à une dépouille d'animal, en vue de la conserver et/ou dans un but artistique, scientifique ou pédagogique :

- il échange avec le client pour mettre en adéquation sa demande et les possibilités de naturalisation d'un spécimen ;
- il assure la naturalisation de l'animal en utilisant les techniques spécifiques à l'activité dans le respect de la commande et des réglementations ;
- il fait preuve de patience et de minutie lors de sa réalisation ;
- il contrôle la qualité de la réalisation ;
- il conseille le client pour assurer une qualité et une durabilité maximales du spécimen (1) naturalisé.

(1) Spécimen : tout ou partie d'un animal mort pouvant être naturalisé.

2. - Contexte professionnel

2.1. - Secteur d'activité

Le titulaire du CAP taxidermiste exerce son activité majoritairement dans des entreprises de type artisanal.

La clientèle est issue :

- de particuliers, tels que : chasseurs, pêcheurs, collectionneurs ;
- de structures à vocation scientifique : secteurs de la recherche (mémoires d'espèces disparues ou en voie de disparition) ;
- de structures à vocation pédagogique : muséum ;
- de structures culturelles : galeries d'art, scénographies, accessoires de décor.

2.2. - Activités professionnelles

Dans le cadre de ses activités, le taxidermiste respecte les contraintes techniques, réglementaires et économiques tout en prenant en compte la dimension artistique.

Il s'adapte aux évolutions technologiques, notamment numériques (matériaux, équipements, produits, procédés).

Les principales activités du taxidermiste sont orientées principalement vers :

- l'accueil du client ;
- la réception du spécimen et la vérification de la faisabilité de la naturalisation ;
- l'élaboration et la validation du projet (proposition de naturalisation) ;
- la réalisation du projet ;
- la livraison de la commande et les conseils au client.

Tout au long de la réalisation, le taxidermiste veille :

- au respect des consignes de sécurité, de la réglementation générale et de l'environnement ;
- au contrôle de chaque étape du processus ;
- à l'entretien de son poste de travail et de ses outils.

2.3. - Conditions d'exercice

Le taxidermiste travaille souvent seul dans son atelier en totale autonomie.

Tout au long de son activité :

- il met en œuvre les procédures de prévention des risques professionnels (biologiques, chimiques) spécifiques au métier ;
- il respecte toutes les réglementations relatives à la pratique de son activité (protection des espèces, utilisation des produits, gestion des déchets...) ;
- il s'inscrit dans une démarche de bonnes pratiques d'hygiène, de respect de l'environnement et de l'éthique du métier.

2.4. - Perspectives d'évolution du professionnel

Après quelques années d'expériences professionnelles, le taxidermiste peut :

- se spécialiser dans certains types d'animaux (mammifères de grande taille, oiseaux, poissons...) ;

- utiliser des technologies innovantes ;
- effectuer des restaurations.

Il peut apporter son savoir et ses compétences à des demandes artistiques spécifiques.

3. - Les différents pôles d'activités professionnelles - descriptions

PÔLES D'ACTIVITÉS		ACTIVITÉS	
Pôle 1	PRÉPARATION DU PROJET ARTISTIQUE ET TECHNIQUE DE NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN	A1	Vérification, avec le client, de la faisabilité de la naturalisation
		A2	Elaboration et validation du projet artistique et technique
		A3	Prise en charge du spécimen
Pôle 2	RÉALISATION DE LA NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN	A4	Relevé de données morphologiques
		A5	Prélèvement de la peau et des os
		A6	Préparation des peaux et des pièces osseuses
		A7	Réalisation de la structure pour montage de la peau
		A8	Mise en valeur de l'ouvrage réalisé
		A9	Organisation de son environnement de travail dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
		A10	Livraison de la commande et conseils au client

4. - Présentation des activités, tâches et résultats attendus

Conditions d'exercice communes aux activités des 2 pôles

CONDITIONS D'EXERCICE :
<ul style="list-style-type: none"> - Locaux et équipements - Matières premières et produits - Documents professionnels et de gestion - Réglementations en vigueur (CITES, réglementations sanitaire, administrative, DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels, convention collective) - Visuels (photographies, catalogue de présentation, exposition) - Outils numériques

Autonomie commune à toutes les tâches

Le taxidermiste exerce toutes ces tâches en totale autonomie (pleine responsabilité) en tant qu'artisan ou sous la responsabilité d'un chef d'entreprise s'il est salarié.

La préparation du projet de naturalisation et sa réalisation doivent respecter la santé et la sécurité au travail, l'environnement et les réglementations en vigueur.

PÔLE 1 - PRÉPARATION DU PROJET ARTISTIQUE ET TECHNIQUE DE NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN	
A1. Vérification, avec le client, de la faisabilité de la naturalisation	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - identification des attentes du client - réception et vérification de la conformité des documents réglementaires, des documents de traçabilité pour certaines espèces - vérification de l'aspect du spécimen et de son état sanitaire - évaluation du projet de naturalisation en fonction de l'équipement de l'atelier et des attentes du client 	<ul style="list-style-type: none"> - posture professionnelle accueillante, capacité d'écoute, de reformulation des attentes - contrôle de la faisabilité de la naturalisation vis-à-vis de la réglementation en vigueur - vérification globale : <ul style="list-style-type: none"> - du bon état du spécimen - de la faisabilité du projet
A2. Elaboration et validation du projet artistique et technique	

Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - élaboration du projet (modèles, maquette, esquisse, modélisation...) - estimation des coûts - validation du projet avec le client 	<ul style="list-style-type: none"> - proposition de(s) projet(s) artistique(s) en lien avec les souhaits du client et les contraintes - justifications pertinentes des choix artistiques et techniques - réalisation d'un devis - finalisation du projet, choix des options et établissement d'un bon de commande (coût, délai de réalisation)
A3. Prise en charge du spécimen	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - évaluation de l'état du spécimen - étiquetage du spécimen - choix du mode de conservation - stockage de l'animal dans le respect des conditions de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> - vérification précise du bon état du spécimen : absence de signe de putréfaction, aspect physique satisfaisant - étiquetage adapté - adaptation du mode de conservation en fonction du spécimen
PÔLE 2 - RÉALISATION DE LA NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN	
A4. Relevé de données morphologiques	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - prise de mensurations selon le spécimen - réalisation d'une fiche technique à partir des mensurations 	<ul style="list-style-type: none"> - mesures morphologiques exactes et adaptées au spécimen - rédaction d'une fiche technique
A5. Prélèvement de la peau et des os	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - incisions, dépouillage et dédoublement de la peau en adéquation avec le projet - contrôle visuel de la préparation de la peau - évacuation des déchets organiques 	<ul style="list-style-type: none"> - choix des points et des sens d'incision, parfontes nettes et rectilignes, absence de coutelure - évaluation de la qualité de la peau - mise en place de containers spécifiques pour l'évacuation des déchets
A6. Préparation des peaux et des pièces osseuses	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - opérations de nettoyage et de traitement de la peau - contrôle visuel de l'efficacité du traitement - prélèvement et nettoyage des pièces osseuses si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - choix et mise en œuvre des opérations de nettoyage, écharnage et tannage selon le type de peau - traitement adapté - choix et mise en œuvre des techniques de prélèvement et de nettoyage des pièces osseuses
A7. Réalisation de la structure pour montage de la peau	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - conception et réalisation de la structure interne - vérification de la solidité de l'ensemble de la structure (structure interne et son support/décor) - mise en espace du spécimen en fonction du projet artistique - adaptation de la structure interne à la peau - habillage de la structure interne 	<ul style="list-style-type: none"> - choix de la technique (mannequin, armature, bourrage) et réalisation de la structure interne conforme au projet artistique - contrôle de la solidité de la structure - préparation du support et présentation du spécimen en adéquation avec le projet - qualité de l'ajustage - qualité de l'habillage de la réalisation

A8. Mise en valeur de l'ouvrage réalisé	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des finitions esthétiques - contrôle de l'aspect général de l'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> - éléments esthétiques pertinents (modelage, maquillage, lustrage...) - contrôle des finitions et vérification de la conformité au projet artistique
A9. Organisation de son environnement de travail dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - installation et rangement du poste de travail - nettoyage et désinfection du plan de travail, des équipements et des locaux - identification des dangers - gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - respect des règles d'hygiène à chaque étape de fabrication (hygiène du personnel, hygiène des locaux et équipements : nettoyage, désinfection...) - utilisation des moyens de prévention adaptés <p>Dans le respect de la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des déchets dangereux et/ou recyclables - recherche des organismes spécialisés de récupération et de traitement des déchets
A10. Livraison de la commande et conseils au client	
Tâches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - préparation de la livraison - remise au client de la fiche d'entretien et de préconisations de conservation, des documents administratifs - établissement de la facture et règlement 	<ul style="list-style-type: none"> - choix de l'emballage et du mode de livraison - préparation des documents administratifs, conseils de mise en valeur, de conservation et d'entretien - préparation et renseignements corrects des documents financiers

► Annexe

Annexe I b
Référentiel de compétences
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité taxidermiste

Mise en relation du référentiel des activités professionnelles et du référentiel de compétences

Pôles	Activités	Compétences
Pôle 1 PRÉPARATION DU PROJET ARTISTIQUE ET TECHNIQUE DE NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN	A1. Vérification, avec le client, de la faisabilité de la naturalisation	C1. Communiquer avec le client sur la faisabilité de la naturalisation
	A2. Elaboration et validation du projet artistique et technique	C2. Concevoir le projet artistique et technique
	A3. Prise en charge du spécimen	C3. Choisir le mode de conservation du spécimen
Pôle 2 RÉALISATION DE LA NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN	A4. Relevé de données morphologiques	C4. Réaliser une fiche technique à partir des mensurations du spécimen
	A5. Prélèvement de la peau et des os	C5. Prélever la peau et les os en adéquation avec le projet
	A6. Préparation des peaux et des pièces osseuses	C6. Traiter la peau et les pièces osseuses
	A7. Réalisation de la structure pour montage de la peau	C7. Réaliser le montage de la peau sur la structure interne

	A8. Mise en valeur de l'ouvrage réalisé	C8. Mettre en valeur la naturalisation conformément au projet artistique
	A9. Organisation de son environnement de travail dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité	C9. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité C10. Gérer le poste de travail C11. Gérer les déchets
	A10. Livraison de la commande et conseils au client	C12. Livrer la réalisation
COMPÉTENCES GLOBALES		COMPÉTENCES DÉTAILLÉES
Pôle 1 - Préparation du projet artistique et technique de naturalisation d'un spécimen		
C1 - Communiquer avec le client sur la faisabilité de la naturalisation	C1-1 Accueillir et identifier les attentes du client	
	C1-2 Vérifier la traçabilité du spécimen et si besoin la conformité des documents réglementaires	
	C1-3 Evaluer le projet de naturalisation	
C2 - Concevoir le projet artistique et technique	C2-1 Elaborer des projets de naturalisation	
	C2-2 Argumenter les choix artistiques et techniques	
	C2-3 Utiliser des moyens d'expression impliqués dans une démarche artistique	
	C2-4 Valider le projet avec le client	
C3 - Choisir le mode de conservation du spécimen	C3-1 Analyser l'état général du spécimen avant traitement	
	C3-2 Etiqueter le spécimen et choisir le mode de stockage et/ou de conservation	
Pôle 2 - Réalisation de la naturalisation d'un spécimen		
C4 - Réaliser une fiche technique à partir des mensurations du spécimen	C4-1 Prendre les mensurations du spécimen	
	C4-2 Rédiger une fiche technique	
C5 - Prélever la peau et les os en adéquation avec le projet	C5-1 Réaliser le prélèvement de la peau et éventuellement des os	
	C5-2 Contrôler visuellement la préparation de la peau	
	C5-3 Evacuer les déchets organiques	
C6 - Traiter la peau et les pièces osseuses	C6-1 Réaliser les opérations préparatoires en fonction du type de peau	
	C6-2 Tanner la peau	
	C6-3 Conserver certaines pièces osseuses selon les techniques de naturalisation	
C7 - Réaliser le montage de la peau sur la structure interne	C7-1 Réaliser la structure en cohérence avec le projet artistique	
	C7-2 Monter la peau sur la structure interne	

C8 - Mettre en valeur la naturalisation conformément au projet artistique	C8-1 Réaliser les finitions sur le spécimen
	C8-2 Finaliser le décor
C9 - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité	C9-1 Respecter les règles d'hygiène
	C9-2 Respecter les règles de sécurité
C10 - Gérer le poste de travail	C10-1 Préparer les matériels, les matériaux et produits nécessaires
	C10-2 Remettre en état le poste de travail pendant et après l'activité
C11 - Gérer les déchets	C11-1 Identifier et trier les différents déchets
	C11-2 Evacuer les différents déchets conformément aux consignes de tri et réglementations
C12 - Livrer la réalisation	C12-1 Préparer la livraison accompagnée des documents administratifs et financiers
	C12-2 Conseiller le client

La liste des moyens et ressources est non exhaustive. Cette liste s'adaptera aux évolutions du métier.

PÔLE 1 - PRÉPARATION DU PROJET ARTISTIQUE ET TECHNIQUE DE NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN		
COMPÉTENCE C1 : Communiquer avec le client sur la faisabilité de la naturalisation		
Compétences détaillées	Critères d'évaluation	Moyens et ressources
C1-1 Accueillir et identifier les attentes du client	Posture professionnelle accueillante Capacité d'écoute, de reformulation des attentes Prise de notes et réalisation d'esquisses, de schémas si besoin	Environnement professionnel Divers spécimens Catalogue de présentation, site internet de l'entreprise... Législations nationale et internationale en vigueur Equipement de protection individuelle Outils numériques (équipement, logiciels, etc.)
C1-2 Vérifier la traçabilité du spécimen et si besoin la conformité des documents réglementaires	Contrôle de la faisabilité de la naturalisation vis-à-vis de la réglementation en vigueur	
C1-3 Evaluer le projet de naturalisation	Vérification globale : - du bon état du spécimen - de la faisabilité du projet	
COMPÉTENCE C2 : Concevoir le projet artistique et technique		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C2-1 Elaborer des projets de naturalisation	Proposition de(s) projet(s) artistique(s) en lien avec les désirs du client et les contraintes Evaluation des coûts (devis/bon de commande conformes au projet) Justifications pertinentes des choix artistiques et techniques	Environnement professionnel Divers spécimens Catalogue de présentation, site internet de l'entreprise... Outils numériques (équipement, logiciels, etc.) Documentation technique Outils de gestion
C2-2 Argumenter les choix artistiques et techniques		
C2-3 Utiliser des moyens d'expression impliqués dans une démarche artistique		
C2-4 Valider le projet avec le client		

	Engagement sur le coût et sur le délai de réalisation	
COMPÉTENCE C3 : Choisir le mode de conservation du spécimen		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C3-1 Analyser l'état général du spécimen avant traitement	Vérification précise du bon état du spécimen : absence de signe de putréfaction, aspect physique satisfaisant	Environnement professionnel Équipement de protection individuelle Techniques d'étiquetage Appareils de stockage par le froid Documentation technique Produits adaptés aux différents traitements Réglementation en vigueur sur les produits chimiques
C3-2 Etiqueter le spécimen et choisir le mode de stockage et/ou de conservation	Étiquetage adapté Adaptation du mode de stockage et/ou de conservation en fonction du spécimen	

Les savoirs associés doivent être mobilisés dans le cadre de contextes et de situations professionnels.

S1. - Savoirs associés liés aux compétences du pôle 1

« Préparation du projet artistique et technique de naturalisation d'un spécimen »

CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
S1.1 - Connaissance de l'environnement professionnel du taxidermiste	
S1.1.1 Connaissance des milieux de travail (entreprise artisanale, TPE, auto-entrepreneur, musée...) - Formes juridiques et commerciales de l'entreprise - Démarches d'installation - Organismes de contrôle - Obligations du chef d'entreprise	Définir les différentes formes d'entreprise Énumérer les caractéristiques de chacune Citer les organismes d'immatriculation Énumérer les différents organismes de contrôle Préciser les obligations de l'entreprise par rapport à ces organismes Indiquer les différents types d'assurances et leur rôle Justifier le caractère obligatoire de la mise à disposition des documents mis à jour : registre du personnel, document unique, plan d'évacuation des locaux, déclaration unique d'embauche, attestation de visite d'information et de prévention et du suivi individuel de l'état de santé, convention collective, répartition des congés, planning d'activités, règlement intérieur, affichage des prix...
S1.1.2 Réglementation de la profession de taxidermiste Textes réglementaires en vigueur respectant les législations nationales, européennes, internationales concernant l'importation et l'exportation des spécimens, le transport, l'hygiène, la protection de la nature et la conservation des espèces	Préciser les champs d'intervention professionnelle
S1.1.3 Commandes de fournitures	Identifier les fournisseurs Indiquer les informations nécessaires du bon de commande Identifier les différentes rubriques d'un bon de livraison et ses mentions obligatoires Suivre la commande Réceptionner et vérifier la commande
S1.1.4 Gestion des stocks de produits	Gérer les stocks de façon courante (suivi informatisé, logiciel, inventaire...)
S1.1.5 Gestion commerciale Coûts d'achat, de production, de revient Coût salarial Investissement, amortissement, rentabilité, prix de vente Devis, facture Gestion de la comptabilité (TVA, notion de bilan...)	Identifier les éléments à prendre en compte pour fixer un prix de vente Identifier les caractéristiques d'un devis, d'une facture Citer les principaux éléments d'une gestion

S1.2 - Communication professionnelle	
<p>S1.2.1 Communication en situation professionnelle Modes de communication Situations de communication avec les clients et les professionnels (fournisseurs, transporteurs, collecteurs de déchets...) Situations de promotion de l'entreprise : publicité, actions commerciales Situations d'accueil du client</p>	<p>Identifier les différents modes de communication Justifier le mode de communication adapté à la situation Identifier les supports de communication (cartes de visite, sites internet, réseaux sociaux, expositions, journées portes ouvertes...) Identifier les conditions qui permettent un accueil adapté à la clientèle</p>
<p>S1.2.2 Présentation du projet Communication du projet sous différentes formes</p>	<p>Repérer les différentes formes de présentation de projet y compris sous forme numérique Justifier les choix possibles</p>
<p>S1.2.3 Veille documentaire Sources d'information scientifique, esthétique et technique (revues, sites spécialisés, organisations professionnelles...)</p>	<p>S'informer sur l'évolution du métier (innovations techniques, scientifiques et artistiques) Sélectionner les principales ressources professionnelles, leurs intérêts pour le métier Constituer une documentation personnalisée : historique, géographique, anatomique, artistique... sous forme de relevés d'observation, croquis, photos, vidéos...</p>
S1.3 Culture artistique appliquée à la taxidermie	
<p>S1.3.1 Taxidermie et histoire des arts de la préhistoire à nos jours La représentation de l'animal dans l'art Etude de la représentation de l'animal : - dans le domaine de la taxidermie - dans le domaine des beaux-arts (peinture, sculpture, dessin scientifique, photographie, cinéma...) - dans le domaine des arts décoratifs et du design</p>	<p>A partir d'une documentation présentant des œuvres : - identifier les principaux courants artistiques et leurs caractéristiques sans se limiter aux représentations occidentales - situer chronologiquement les grands repères de la représentation de l'animal (art pariétal/rupestre, art égyptien, bestiaire du Moyen Age, art et chasse à la Renaissance...) - relever et identifier des éléments ou des codes visuels, des principes constructifs</p>
<p>S1.3.2 Approche de la création contemporaine artistique (créateurs et réalisations) Quelques références d'artistes contemporains : - utilisant des animaux taxidermisés (Cai Guo Qiang, Adel Abdessemed, Wim Delvoye Maurizio Cattelan...) - représentant des animaux (Xavier Veilhan, Damien Hirst...) Quelques références de créateurs taxidermistes contemporains (Eric Boffety, Simon Blackshaw, Joe Meder, Matthias Fahrni...) Scénographie et muséographie</p>	<p>Identifier et comparer des créateurs et des ouvrages marquants de différents styles, courants, mouvements ou tendances Etablir des relations esthétiques avec d'autres domaines artistiques (design, beaux-arts, arts décoratifs, arts vivants...) A partir de cas concrets : - identifier et analyser des principes constructifs (espace, lumière, matériaux...) - repérer et commenter l'incidence des évolutions techniques (lumière, holographie...) sur l'aspect esthétique des ouvrages de taxidermie</p>
S1.4 Moyens de représentation, d'expression et de communication	
<p>S1.4.1 Moyens de représentation (traditionnelle et/ou numérique) : - croquis, esquisses, schémas, roughs, dessins, épannelages d'intentions, maquette de principe - pochades, travail de la couleur, aérographe - principes de base de perspective - géométraux (comme une première étape avant la conception) - mise en situation, photomontage, retouche, photographie... - logiciel 3D</p>	<p>Observer et représenter un modèle réel ou figuré (construction, proportions, contours, volume, apparence) Observer et traduire l'anatomie de l'animal (posture, attitude, musculature, mouvements...) Choisir et utiliser les outils, supports et techniques adaptés à la représentation Représenter des effets d'ombre et de lumière Produire un dossier visuel permettant la visualisation du projet</p>
S1.5 Moyens d'élaboration du projet	

Données du cahier des charges Différentes ressources Différentes méthodes d'élaboration du projet	Identifier les données et les contraintes du cahier des charges Repérer les ressources disponibles Choisir une méthode de représentation adaptée aux exigences du cahier des charges	
S1.6 Sciences appliquées à la profession		
S1.6.1 Biologie appliquée Reconnaissance des espèces les plus courantes Notions de systématique appliquée des invertébrés et des vertébrés (embranchement, classes, ordres, familles, genres, espèces) Structure des organismes vivants Anatomie des mammifères, des oiseaux et notions pour les poissons, amphibiens et reptiles - peau, phanères (poils, laine, crinière, plumes, ongles, griffes, sabots...) - squelette et articulations - muscles - denture L'animal dans son biotope Pathologie des animaux domestiques et des animaux sauvages en relation avec l'hygiène de l'homme Chaîne de transmission	Présenter la structure d'un être vivant (appareils, organes, tissus, cellules) Nommer et positionner les principaux éléments de l'anatomie des espèces les plus courantes Définir un biotope et un écosystème Relier biotopes et espèces animales Identifier des comportements spécifiques aux espèces afin d'en reproduire des attitudes caractéristiques Définir zoonose et parasitologie et présenter des exemples Décrire le cycle de développement des principaux parasites en fonction du type d'animal. Citer les différents types de transmission des pathologies et indiquer des exemples	
PÔLE 2 - RÉALISATION DE LA NATURALISATION D'UN SPÉCIMEN		
COMPÉTENCE C4 : Réaliser une fiche technique à partir des mensurations du spécimen		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C4-1 Prendre les mensurations du spécimen	Relevés morphologiques exacts et adaptés au spécimen	Environnement professionnel Divers spécimens Outils et appareils de mesure Outils numériques (équipement, logiciels, etc.)
C4-2 Rédiger une fiche technique	Qualité de la fiche technique : forme et contenu adaptés	
COMPÉTENCE C5 : Prélever la peau et les os en adéquation avec le projet		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C5-1 Réaliser le prélèvement de la peau et éventuellement des os	Choix des points et des sens d'incision Qualité du prélèvement Parfentes nettes et rectilignes Absence de coutelure	Environnement professionnel Matériel de prélèvement Divers spécimens Bacs récupérateurs et de conservation Appareils producteurs de froid Entreprises de collectes spécifiques Équipement de protection individuelle Réglementation en vigueur
C5-2 Contrôler visuellement la préparation de la peau	Evaluation de la qualité de la préparation de la peau	
C5-3 Evacuer les déchets organiques	Mise en place de containers pour l'évacuation des déchets	
COMPÉTENCE C6 : Traiter la peau et les pièces osseuses		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C 6-1 Réaliser les opérations préparatoires en fonction du type de peau	Identification du type de peau Choix des opérations de nettoyage et d'écharnage de la peau Qualité de la réalisation	Environnement professionnel Matériel de nettoyage et d'écharnage de la peau Divers spécimens Bacs récupérateurs Produits adaptés aux différents

C6-2 Tanner la peau	Choix et mise en œuvre d'une technique adaptée Qualité du résultat	traitements Entreprises de collectes spécifiques Equipements de protection individuelle Réglementation en vigueur sur les produits chimiques
C 6-3 Conserver certaines pièces osseuses selon les techniques de naturalisation	Choix et mise en œuvre d'une technique adaptée	
COMPÉTENCE C7 : Réaliser le montage de la peau sur la structure interne		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C7-1 Réaliser la structure interne en cohérence avec le projet artistique	Choix et conception de la structure interne (mannequin, armature, bourrage) et de son support/décor Mise en espace du spécimen en fonction du projet artistique (éléments de décor, supports) Contrôle de la solidité de la structure Qualité de la réalisation	Environnement professionnel Outils de mesure Outils numériques (équipement, logiciels, etc.) Matériel, matériaux (modelage) Equipements de protection individuelle Produits adaptés Réglementation en vigueur sur les produits chimiques
C7-2 Monter la peau sur la structure interne	Qualité de l'ajustage, de l'habillage de la réalisation	Bac récupérateur
COMPÉTENCE C8 : Mettre en valeur la naturalisation conformément au projet artistique		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C8-1 Réaliser les finitions sur le spécimen	Éléments esthétiques pertinents (modelage, maquillage, lustrage...)	Environnement professionnel Matériel, matériaux et produits d'esthétique
C8-2 Finaliser le décor	Contrôle des finitions Vérification de la conformité au projet artistique	Equipements de protection individuelle Produits adaptés Réglementation en vigueur sur les produits chimiques
COMPÉTENCE C9 : Respecter les règles d'hygiène et de sécurité		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C9-1 Respecter les règles d'hygiène	Respect des règles d'hygiène à chaque étape de fabrication (hygiène du personnel, hygiène des locaux et équipements : nettoyage, désinfection...)	Environnement professionnel Moyens de prévention collective Moyens de prévention individuelle Documents liés à la prévention des risques au travail
C9-2 Respecter les règles de sécurité	Identification des dangers Utilisation des moyens de prévention adaptés	Fiches de données de sécurité des produits
COMPÉTENCE C10 : Gérer le poste de travail		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C10-1 Préparer les matériels, les matériaux et produits nécessaires	Choix des matériels, matériaux et produits en cohérence avec le projet	Environnement professionnel : poste de travail Zones de stockage des produits, matières premières et déchets Fiches de sécurité et étiquetage des produits, Protocoles d'entretien et de désinfection, fiches de consignes diverses...
C10-2 Remettre en état le poste de travail pendant et après l'activité	Rangement du poste de travail Nettoyage et désinfection du poste de travail	Equipements de protection individuelle Traitement de l'air
COMPÉTENCE C11 : Gérer les déchets		

COMPÉTENCE C11 : Gérer les déchets

Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C11-1 Identifier et trier les différents déchets	Identification des déchets dangereux Identification des déchets recyclables	Textes réglementaires, normes, consignes de tri... Sites internet (ADEME, DREAL...) Environnement professionnel : équipement de l'atelier, bacs de récupération, appareils producteurs de froid, produits chimiques...
C11-2 Evacuer les différents déchets conformément aux consignes de tri et réglementations	Recherche des organismes spécialisés de récupération et de traitement des déchets Respect de la réglementation	
COMPÉTENCE C12 : Livrer la réalisation		
Compétences détaillées	Critères et indicateurs d'évaluation	Moyens et ressources
C12-1 Préparer la livraison accompagnée des documents administratifs et financiers	Choix de l'emballage et du mode de livraison Préparation des documents administratifs et financiers	Moyens de communication Matériaux d'emballage, étiquetage Moyens de transport Documents comptables Fiche d'entretien Produits de conservation
C12-2 Conseiller le client	Conseils de mise en valeur, de conservation et d'entretien	

Les savoirs associés doivent être mobilisés dans le cadre de contextes et de situations professionnels.

S2. - Savoirs associés liés aux compétences du pôle 2

« Réalisation de la naturalisation d'un spécimen »

CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
S2.1 - Connaissance du secteur professionnel du taxidermiste	
S2.1.1 Aménagement des espaces - Espaces d'accueil et de vente - Atelier (zones de fabrication, de stockage...) - Hygiène collective et conditions de travail (marche en avant, traitement des flux, ambiance thermique, ambiance sonore, éclairage) - Plan d'évacuation	Enumérer l'équipement général et spécifique pour la conception et l'aménagement des différents espaces Se conformer aux exigences réglementaires en matière de sécurité, d'hygiène, de maintenance et d'entretien des locaux et des équipements
S2.2 - Santé et sécurité au travail	
S2.2.1 Documents liés à la santé et à la sécurité dans le milieu professionnel Différents documents de sécurité et de prévention : document unique, fiches de données de sécurité, fiches toxicologiques des produits, documents de suivi des contrôles, cahier des charges...	Indiquer le rôle des différents documents relatifs à la sécurité et à la prévention dans l'entreprise
S2.2.2 Signalétique et stockage des produits	Identifier les règles de l'étiquetage des produits et les pictogrammes spécifiques Indiquer les conditions optimales de stockage
S2.2.3 Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles Définitions et caractéristiques Risques encourus par le taxidermiste liés aux conditions de travail et dus : - aux micro-organismes (parasites, bactéries...) ; - aux produits (acides, bases, solvants, produits volatils, colles) ; - aux poussières et fibres ; - aux gestes professionnels.	Recenser les principaux accidents du travail et maladies professionnelles et proposer des moyens de prévention Maladies spécifiques au métier : causes et préventions
S2.2.4 Hygiène Lavage simple et antiseptie des mains Entretien, désinfection, stérilisation (poste de travail, équipements, locaux)	Différencier nettoyage, désinfection et stérilisation Choisir les principales techniques/produits de nettoyage, désinfection et stérilisation en fonction des supports

<p>S2.2.5 Tenue professionnelle Tenue de travail Equipements de protection individuelle</p>	<p>Mettre en relation le degré de protection recherché et les caractéristiques de la tenue en fonction de l'activité Identifier et justifier le port des équipements de protection individuelle</p>
<p>S2.2.6 Ergonomie et ambiance de travail Organisation des postes de travail Règles relatives aux manutentions, aux gestes et à l'environnement du poste</p>	<p>Présenter et justifier les différentes règles à adopter en pratique professionnelle Repérer les risques liés aux manipulations des matières, des outils et des produits</p>
<p>S2.3 Moyens de représentation, d'expression et de communication</p>	
<p>S2.3.1 - Moyens d'expression graphique, lumineuse, chromatique et volumique Constituants plastiques : - lignes, graphismes, touches - formes - couleurs (mélanges de couleur, harmonies...) - incidence de la lumière (valeurs, ambiance...) - photographie - matières, textures et matériaux - volumes et sculptures au moyen de modelages ou d'assemblage de divers matériaux Organisation des constituants plastiques : - principes de composition - structures - rythmes - proportions</p>	<p>Reconnaître et utiliser les principes fondamentaux de composition d'une image et d'un volume Géométriser, styliser une forme Utiliser les constituants plastiques pour exprimer une idée, une intention, un concept simple Utiliser la photographie dans un but documentaire, dans le cadre d'une recherche plastique ou pour exprimer une intention (mettre en scène, cadrer, éclairer) Modérer des sujets animaliers avec des matériaux souples Sculpter des matériaux (bois, mousse polyuréthane, polystyrène...) Assembler des matériaux divers (fibre de bois, fil de fer, bois...) Réaliser des décors par assemblage, installations d'objets ou de matériaux Mettre en scène un sujet au moyen de matériaux, de lumière, d'espaces Proposer des dioramas Utiliser un vocabulaire plastique précis et adapté Réaliser des finitions (résines, couleurs, aérographe, lustrage, vernis...) Choisir et mettre en œuvre les constituants plastiques pour leur capacité à : - représenter une réalité - exprimer une idée, une intention, un concept - traduire un effet, une ambiance, une harmonie</p>
<p>S2.4 Sciences appliquées à la profession</p>	
<p>S2.4.1 Chimie appliquée Familles de produits en vigueur : - produits de conservation - détergents - antiseptiques, désinfectants - produits de picklage - produits de tannage - produits de nourriture - produits oxydants - résines de synthèse - produits de moulage - produits épaississants - produits de modelage - produits de montage (colle époxy, colle cyanolite, colle blanche) - produits de finition</p>	<p>Pour chaque famille de produits chimiques : Citer les caractéristiques principales Énoncer leurs rôles, mode d'action et précautions d'emploi et de stockage</p>
<p>S2.4.2 Techniques et procédés Étude technique de chaque étape de naturalisation des oiseaux, des mammifères et autres vertébrés - Prises des mensurations - Dépouillage de l'animal - Tannage de la peau - Préservation des os - Conception du mannequin - Réalisation de l'armature du mannequin - Montage de la peau - Finitions - Livraison</p>	<p>Identifier et ordonner les différentes étapes nécessaires à la naturalisation Pour chaque étape : - justifier le choix de la technique retenue, les outils, les produits et les matériaux utilisés - repérer les critères de réussite Choisir un mode adapté de conditionnement et de livraison Indiquer les préconisations liées à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage</p>

S2.5 Gestion des déchets

Déchets produits dans les ateliers :

- différents déchets ;
- tri, collecte et évacuation des déchets ;
- valorisation des déchets.

Justifier le tri des déchets selon leur nature, leur conditionnement et leur devenir
Identifier les filières de traitement, de dépollution ou de stockage correspondant
Décoder les fiches techniques de sécurité, les pictogrammes étiquettes

► Annexe

► Annexe

Annexe II b
Règlement d'examen
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité taxidermiste

Spécialité « taxidermiste » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Etablissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (Etablissements publics)		Scolaires (Etablissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Etablissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
			Mode	Mode	Durée	
Epreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée	
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 - Préparation du projet artistique et technique de naturalisation d'un spécimen	UP1	5	CCF (3)	Ponctuel écrit	4 h	
EP2 - Réalisation de la naturalisation d'un spécimen	UP2	12 (1)	CCF	Ponctuel Pratique et oral	17 h (2)	
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
EG1 - Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15	
EG2 - Mathématiques - sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h	
EG3 - Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel		
Epreuve facultative - Langues vivantes (4)	UF	1	CCF	Ponctuel Ecrit et pratique	1 h 30	

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention santé environnement (PSE)

(2) dont 1 heure Prévention santé environnement (PSE)

(3) CCF : Contrôle en cours de formation

(4) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

► Annexe

Annexe II c

Définition des épreuves

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité taxidermiste

EP1 Préparation du projet artistique et technique de naturalisation d'un spécimen	
Coefficient : 5	Epreuve écrite - durée 4 h

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences professionnelles et les savoirs scientifiques, artistiques et techniques correspondant au pôle 1.

Compétences à évaluer

C1. - Communiquer avec le client sur la faisabilité de la naturalisation

C1.1. - Accueillir et identifier les attentes du client

C1.2. - Vérifier la traçabilité du spécimen et si besoin la conformité des documents réglementaires

C1.3. - Evaluer le projet de naturalisation

C2. - Concevoir le projet artistique et technique

C2.1. - Elaborer des projets de naturalisation

C2.2. - Argumenter les choix artistiques et techniques

C2.3. - Utiliser des moyens d'expression impliqués dans une démarche artistique

C2.4. - Valider le projet avec le client

C3. - Choisir le mode de conservation du spécimen

C3.1. - Analyser l'état général du spécimen avant traitement

C3.2. - Etiqueter le spécimen et choisir le mode de stockage et/ou de conservation

Critères d'évaluation

L'évaluation des compétences et des savoirs associés de l'épreuve se fait en tenant compte respectivement, des critères d'évaluation et des limites d'exigence du référentiel de certification.

Modalités d'évaluation

A - Contrôle ponctuel	Evaluation écrite	Durée : 4 heures
-----------------------	-------------------	------------------

L'épreuve prend appui sur l'analyse d'une situation professionnelle de taxidermie.

Le sujet comporte la description de la situation professionnelle accompagnée d'un dossier ressources (photographies, articles de presse, extraits de textes de lois, tarifs de prestations, devis vierge, notice technique...).

Il est demandé au candidat de préparer le projet de naturalisation du spécimen tout en justifiant ses choix notamment artistiques et techniques. Le projet fera l'objet d'une traduction graphique.

La commission d'évaluation est constituée d'au moins deux membres, un professeur d'arts appliqués, un professionnel et/ou un professeur de techniques professionnelles.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation écrite organisée en établissement de formation sous la responsabilité des professeurs chargés des enseignements professionnels et technologiques. Les modalités de la situation d'évaluation sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle. Elle est organisée en fin de formation et donne lieu à une note non communiquée au candidat.

L'ensemble des documents d'évaluation est tenu à la disposition du jury de délibération et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de la situation d'évaluation, organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

EP2 Réalisation de la naturalisation d'un spécimen	
Coefficient : 12 (dont 1 pour PSE)	Epreuve pratique et orale 17 h dont 1 heure PSE

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences professionnelles et les savoirs scientifiques, techniques et artistiques correspondant au pôle 2.

Compétences à évaluer

C4. Réaliser une fiche technique à partir des mensurations du spécimen

C4-1. Prendre les mensurations du spécimen

C4-2. Rédiger une fiche technique

C5. Prélever la peau et les os en adéquation avec le projet

C5-1. Réaliser le prélèvement de la peau et éventuellement des os

C5-2. Contrôler visuellement la préparation de la peau

C5-3. Evacuer les déchets organiques

C6. Traiter la peau et les pièces osseuses

C6-1. Réaliser les opérations préparatoires en fonction du type de peau

C6-2. Tanner la peau

C6-3. Conserver certaines pièces osseuses selon les techniques de naturalisation

C7. Réaliser le montage de la peau sur la structure interne

C7-1. Réaliser la structure en cohérence avec le projet artistique

C7-2. Monter la peau sur la structure interne

C8. Mettre en valeur la naturalisation conformément au projet artistique

C8-1. Réaliser les finitions sur le spécimen

C8-2. Finaliser le décor

C9. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

C9-1. Respecter les règles d'hygiène

C9-2. Respecter les règles de sécurité

C10. Gérer le poste de travail

C10-1. Préparer les matériels, les matériaux et produits nécessaires

C10-2. Remettre en état le poste de travail pendant et après l'activité

C11. Gérer les déchets

C11-1. Identifier et trier les différents déchets

C11-2. Evacuer les différents déchets conformément aux consignes de tri et réglementations

C12. Livrer la réalisation

C12-1. Préparer la livraison accompagnée des documents administratifs et financiers

C12-2. Conseiller le client

Critères d'évaluation

L'évaluation des compétences et des savoirs associés de l'épreuve se fait en tenant compte respectivement, des critères d'évaluation et des limites d'exigence du référentiel de certification.

Modes d'évaluation

A - Contrôle ponctuel	Epreuve d'évaluation pratique et orale	Durée : 17 h dont 15 min d'oral et 1 h PSE
-----------------------	--	---

Epreuve pratique et orale - durée 16 heures.

L'épreuve, d'une durée de 16 heures, se décompose en une partie pratique de 15 h 45 et une partie orale de 15 minutes.

A partir d'une situation professionnelle de taxidermie, il est demandé au candidat de naturaliser, totalement ou partiellement, un spécimen conformément au projet technique et artistique proposé.

Durant l'épreuve, le candidat précise à l'oral ses choix techniques, formule des conseils à l'attention du client.

La commission d'évaluation est constituée de trois membres :

- un professeur d'arts appliqués, un professionnel et un professeur de techniques professionnelles

ou

- un professeur d'arts appliqués et deux professionnels.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. Elle donne lieu à une proposition de note non communiquée au candidat.

Cette situation d'évaluation est organisée en fin de formation, par les professeurs responsables des enseignements professionnels.

La commission d'évaluation est constituée de trois membres :

- un professeur d'arts appliqués, un professionnel et un professeur de techniques professionnelles

ou

- un professeur d'arts appliqués et deux professionnels.

L'ensemble des documents d'évaluation est tenu à la disposition du jury de délibération et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de la situation d'évaluation, organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Partie d'épreuve professionnelle :	
Prévention Santé Environnement	coefficient 1

L'épreuve de prévention santé environnement est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de mathématiques et sciences physiques et chimiques et prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

L'arrêté du 23 juin 2009 modifié fixe le programme d'enseignement de prévention santé environnement pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle.

Epreuve EG 1	Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG 1 coefficient 3
--------------	---	-----------------------

L'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 6 décembre 2016 (version initiale de Légifrance).

Epreuve EG 2	Mathématiques - sciences physiques et chimiques	UG 2 coefficient 2
--------------	---	-----------------------

L'épreuve de mathématiques - sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003) modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de mathématiques et sciences physiques et chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

Epreuve EG 3	Education physique et sportive	UG 3 coefficient 1
--------------	--------------------------------	-----------------------

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 11 juillet 2016 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Epreuve facultative :	Langues vivantes	UF coefficient 1
-----------------------	------------------	---------------------

L'épreuve de langue vivante est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003).

► Annexe

► Annexe

Fait le 25 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

J.-M. Huart